

## Géogouvernance et indicateurs

### De la construction de critères et d'indicateurs d'évaluation des pratiques politiques

Frédérique Jacob

L'approche innovante développée par l'axe « géogouvernance : de l'utilité sociale de l'analyse spatiale (gouvernance et citoyenneté dans une gestion durable des territoires) élabore de nouvelles propositions dans les rapports citoyens / experts / décideurs politiques et les processus de décisions. Ce concept émergent répond aux évolutions de pratiques politiques et notamment l'émergence de participations citoyennes nouvelles, résultantes, entre autres, de Nouvelles Techniques d'Information et de Communication. Faute de disposer d'un réel pouvoir institutionnel, ces mobilisations citoyennes se multiplient et interrogent le chercheur. Ainsi, cette contribution consiste à mettre en ordre des pratiques politiques et explorer quelques pistes capables de clarifier la complexité des enjeux territoriaux au travers de réflexions, autour de la construction de critères et d'indicateurs d'évaluation de pratiques politiques. Elle tend plus particulièrement, à partir de plusieurs exemples, à s'interroger sur la nature de la prise en compte de la dimension spatiale de chacun : en d'autres termes, faciliter la compréhension de la satisfaction (ou non), révélatrice, à termes, d'une meilleure prise en compte de la multiplicité des rapports à l'espace et au territoire : élucider les processus de territorialisations personnels et collectifs.

Notre réflexion s'appuie sur les démarches pédagogiques, connues et reconnues, en les transposant à différentes pratiques politiques existantes ou balbutiantes. Cette analogie n'est pas fortuite, les didacticiens et pédagogues s'interrogent sur les processus d'apprentissage, s'intéressent aux « boîtes noires » que sont nos cerveaux, aux obstacles ou aux facilitateurs des acquisitions. Ils expérimentent aussi la pertinence de l'évaluation de ces acquis. Notre propos est donc d'initier un parallèle entre enseignement et politique, entre deux processus complexes que sont apprendre et décider.

Cette démarche de classification autorise de s'interroger sur une nécessaire pertinence et cohérence de critères d'évaluation et la possible définition d'indicateurs adéquats.

#### Action politique dogmatique

##### présentation

En référence à un système politique, qu'il est possible de qualifier de conventionnel, celui de la démocratie représentative, où le pouvoir a été délégué par le vote à la majorité (absolue ou relative), un parallèle peut être mené avec la démarche pédagogique dite dogmatique. L' élu détient le pouvoir comme l'enseignant détient le savoir : seul et légitime. De fait, il normalise ses actions dans le respect du cadre législatif, comme l'enseignant s'inscrit dans le programme officiel.

Par analogie avec le groupe classe, où l'enseignant fixe les objectifs de savoir, savoir faire et savoir être, où il décide de la progression annuelle, séquentielle et professe, l' élu fixerait les orientations, déterminerait la temporalité (en fonction de la durée du mandat) et déciderait. Dans un cours qualifié de dogmatique, chaque élève s'inscrit dans cette organisation : aucune

individualité n'est prise en compte. C'est le cours magistral, transmissif. L'enseignant détient le savoir et le transmet, en limitant ses réflexions sur ses choix didactiques, et sur les « récepteurs » que sont les élèves. Dans le cadre d'une politique qualifiée de dogmatique, l'élue est amenée à mettre en œuvre ses idées, ses orientations avec une économie d'explications envers le citoyen. Ceci peut être renforcé par l'apport de preuves « irréfutables » apportées par l'expert : le savoir scientifique s'impose face au savoir « profane ». La communication s'instaure par le transfert d'information du « haut vers le bas » sans autre apport possible. C'est donc l'émetteur (l'élue) plus que le récepteur (le citoyen) qui organise le devenir de l'entité territoriale et du groupe qui y vit.

Concernant l'évaluation, l'analogie avec cette forme d'enseignement est aisée : le professeur vérifie le bon apprentissage par l'interrogation de type « par cœur ». Par mimétisme, l'élève reproduit : s'il y parvient parfaitement, la note est élevée, sinon elle est basse. Il n'y a pas de volonté d'expliquer et de remédier à l'échec. Concernant l'élue, celui-ci est amené, s'il le souhaite, à se re-présenter face aux citoyens selon un pas de temps décidé par la loi. La mandature peut être renouvelée : la confiance réitérée. Sinon, un nouveau candidat est élu. La recherche de l'explication de l'échec n'est jamais menée : le citoyen est souverain. Les actions et les décisions ne font jamais l'objet d'une analyse.

L'élue est soumis au contrôle constant de ses actions et de ses compétences. Pour ce faire, il doit prouver son efficacité. Ceci doit se faire dans un temps court et de manière lisible pour le plus grand nombre. Il semble préférer recourir à des indicateurs « objectifs », répondant à des critères et des outils faisant montre de robustesse. Ainsi, le choix du quantitatif est souvent préféré, renforcé par les travaux des experts qui privilégient encore, en regard du Paradigme Occidental Moderne Classique autrement dit le cartésianisme, les approches quantitatives certifiées par des outils « infaillibles ». Ce recours à la méthode quantitative semble conforter les élus assurés d'une « plausibilité » et une « crédibilité » des analyses.

### L'exemple de la ville de Versailles et les IOP

En 2008, la nouvelle équipe municipale élue à Versailles (78) s'est engagée dans la volonté de résoudre un problème inhérent à la commune et à toutes les villes françaises : la propreté. C'est une proposition de campagne, pour laquelle le maire de la ville et son adjointe à la propreté s'engagent avec enthousiasme et volontarisme. Ils associent des actions locales sur la commune (informations auprès des habitants – campagne d'affichage – etc.) à une action que se veut nationale. Ainsi, ils ont initié un groupe de réflexion auquel ils ont convié nombre d'équipes municipales de France, villes de toute taille. A la première réunion, participent des représentants de villes (élus et/ou techniciens), des cabinets d'étude et une géographe, invitée comme expert à la suite de sa thèse [Jacob, 2006]. L'objectif annoncé est la réalisation d'une grille d'évaluation de la propreté constituée d'indicateurs objectifs de propreté (grille IOP).

Les réunions se succèdent (3 à 4 par an), l'impact de la temporalité politique (la mandature de 6 ans) nécessite une réalisation effective. La grille est rapidement ébauchée, testée, modifiée et acceptée par l'ensemble des élus représentants les villes adhérentes au projet.

### **date évaluation :**

Nature des débris	Unité de comptage	Comptage unitaire	Total unité
papiers, emballages, journaux	1 papier ou emballage		
verres et débris de verres	1 élément		
mégots	25 mégots		
déjections canines	1 déjection		
dépôts sauvages	1 dépôt		
herbes	1 touffe		
feuilles	1 m2 de sol recouvert		
tags	1 pour tag < 1m2 et nbre m2 si tag > 1		
affiches affichettes	A affiche ou 1 affichette		
souillures adhérentes	20 cm2 de sol recouvert		

Figure 1 : grille provisoire des IOP à l'automne 2009

La démarche s'inscrit dans l'approche dogmatique : l' élu prend en charge un problème réel de ses concitoyens et s'engage à le régler (ou tout du moins à améliorer la situation). La décision d'adhérer au groupe (puis à l'association créée à l'automne 2010) s'effectue par un vote au sein du conseil municipal. Le citoyen n'est jamais consulté (il a délégué son pouvoir à l'équipe municipale élue). Seules, éventuellement, les associations de quartier peuvent être sollicitées, si nécessaire (il est possible de faire une analogie avec les délégués de classe du système scolaire français, élus par leurs camarades, pour siéger dans les instances officielles : conseil de classe, conseil d'administration, conseil de discipline). Elles apparaissent alors comme des interlocuteurs privilégiés du fait de leurs représentativités.

L'autre point soulevé, est le besoin de l' élu d'avoir des éléments tangibles pour démontrer les efforts faits pour la communauté. La grille devient l'élément primordial. Son existence est la preuve de l'efficacité du travail fourni. Sa validation par l'aréopage est le gage de son efficacité. Enfin, le recours à des indicateurs objectifs est une évidence, gage de sérieux car transposable dans le temps et dans l'espace et de plus, robuste. Ce choix est conforté et influencé par les techniciens et les cabinets d'étude présents aux réunions et s'inscrivant dans ce mode de penser actuel. Soit, parce qu'il est inculqué lors de la formation comme mode d'évaluation dominant, soit parce qu'il est jugé simple et efficace et qu'il faut le faire perdurer.

Mais, que mesurent réellement cette grille et les Indicateurs Objectifs de Propreté ?

A la lecture de la grille, on constate que des indicateurs sont au nombre de dix et sont déterminés : issus d'activités quotidiennes « déviantes » : jets de mégots et de débris au sol (et non dans les poubelles, réalisation de tags sur les murs mais aussi de causes « naturelles » : feuilles - herbes folles. On repère aussi les unités de comptage : 25 mégots - 1 déjection - 1 m2 de sol recouvert - etc. et la date.

La première remarque est que l'on ne trouve aucun indicateur relevant d'une éventuelle défaillance de la pratique voulue par les élus et les techniciens de la ville (problème dans la collecte, le choix des contenants, etc.). Par analogie avec l'enseignant, la pratique de l' élu ne paraît pas critiquable, c'est l'impétrant qui est en cause.

La seconde remarque porte sur le fait que la propreté de la ville se mesurerait uniquement selon deux catégories de critères relevant de pratiques individuelles « déviantes » ou des conséquences de temporalités saisonnières (chute des feuilles – herbes folles) ? Par analogie avec l'enseignement, le nombre de critères et d'indicateurs est très limité. Il n'est pas fait cas de la présence ou non de poubelles pour réceptionner les détritiques et de leur nombre, de leur localisation et de leur densité dans l'espace public ?

De plus, les indicateurs ne pourraient-ils pas interroger d'autres critères plus civilisationnels : le rôle dévolu à l'espace public mais aussi l'état de la ville : la couleur des façades, le revêtement des trottoirs etc. Complexifier l'approche de la propreté au lieu de la simplifier à l'incivilité. N'existerait-il pas aussi des sensibilités individuelles ? Pourquoi prendre en compte 25 mégots comme unité de comptage et pas 1 ou 50 ? Le dépôt sauvage d'ordures ménagères a-t-il la même incidence qu'un seul emballage de sandwich ?

Alors, que mesure cette grille ?

En effet, selon l'heure et le lieu de l'évaluation, le matin, le soir, avant ou après le passage des intervenants de la propreté (privé ou public) que montrent les résultats ?

Si l'évaluation a lieu le matin, après le passage des opérations de nettoyage, et qu'aucun déchet qu'aucune feuille n'est visible, que faut-il en conclure ? Que les intervenants remplissent bien leur mission : que les agents municipaux sont donc bien encadrés ou que les agents de la société privée respectent le cahier des charges. Peut-on raisonnablement en déduire que l'efficacité des élus à manager les employés municipaux ou d'établir un relationnel marchand avec les sociétés privées de propreté urbaine est honorable ?

Si l'évaluation a lieu le soir avant le passage des opérations de nettoyage et que des déchets jonchent le sol, que faut-il en conclure ? Que les habitants sont sales : qu'ils jettent et ne respectent pas les règles du vivre ensemble ? Ainsi peut-on raisonnablement en déduire que les élus ne sont pas responsables du comportement de leurs administrés et de fait les dédouaner de cette part de responsabilité ?

Selon les lieux d'évaluation, les résultats peuvent ne pas être plus concluants. Face à la diversité des villes (taille notamment) participantes, le choix des sites à évaluer a été tout aussi cornélien que celui des seuils. Choisir un lycée, les petites villes n'en possèdent pas, une gare non plus. Ont été retenus une rue commerçante, un établissement scolaire, une rue d'habitation et une surface à mesurer toujours identique et baser sur une seule dimension à la fois, le sol en priorité et les murs pour les tags et affichettes.

Quid de la satisfaction des habitants en matière de propreté ?

De fait, les élus n'ont apparemment su et pu prendre la mesure d'autres éléments participants à la sensation de l'état ou non de propreté. Ils n'ont pas porté leur attention aux seuils au-delà duquel un habitant peut être indisposé ou non. Ils n'ont su envisager les incidences spatio-temporelles qui pourraient intervenir dans la perception de la propreté (la leur et celle des citoyens et usagers de la ville).

La prise en compte des citoyens en tant qu'individualité n'est pas évaluée. Seuls des indicateurs visuels sont analysés, aucun des autres sens n'est pris en compte et notamment l'olfactif. Aucun habitant n'est consulté lors des séances d'observation, les élus ont envisagé l'éventualité de faire réaliser des grilles par des représentants des associations de quartier mais avec beaucoup de

réticences. Ce sont les employés communaux, voire les élus eux-mêmes, qui sont les seuls habilités à faire les mesures.

En fait, il est impossible de savoir, avec la grille construite, quel est l'état de satisfaction des habitants, ni en quel lieu de la ville, ils sont satisfaits ou non.

Est-il possible d'améliorer l'état de propreté de la ville avec cette grille ?

La gestion de la propreté par les élus n'est donc pas évaluée. Leurs choix, qui sont producteurs d'espace, puisqu'ils ont décidé d'installer des poubelles en certains lieux, ou pas, de privilégier le ramassage des ordures en porte à porte ou de mettre en place des conteneurs, de définir la périodicité des collectes ne sont pas expertisés. Ils n'ont pas, non plus, évalué la portée de leur communication en matière d'information de l'habitant : les campagnes d'affiche, les éventuels documents distribués, etc.

Les élus n'ont pas orienté leur réflexion vers des indicateurs plus qualitatifs. Ils ne se sont pas interrogés sur la pertinence de leurs indicateurs : le nombre, les seuils. L'objectivité «apparente» des indicateurs car chiffrée, mesurable et donc apparemment justifiée les a satisfaits. Les représentants des cabinets d'étude, présents lors de toutes les réunions, les ont confortés dans cette façon de penser.

Il est à noter que ces cabinets d'étude et les sociétés de gestion de propreté (Véolia - Suez), invités, ont à la fois joué le rôle de conseillers du groupe de travail et de partenaires commerciaux pour certaines villes. Mais, cette collusion d'intérêts n'a que très peu ému les élus. Cette double casquette est à compléter par la possibilité de connaître l'état de la demande des élus. En participant, il s'avère possible de devancer les attentes et de répondre aux commandes des futurs contrats. Ceci met en porte à faux les experts indépendants (universitaires) présents, dont le rôle devrait être de former les élus, en leur apportant des conseils et non d'enrichir intellectuellement et, à plus long terme, financièrement les sociétés privées.

Cette expérience montre que la prise en compte de tous les acteurs dans la constitution et le suivi d'un projet n'est pas encore une évidence pour les élus. Ils sont néanmoins de plus en plus conscients de l'évolution de la démocratie représentative, ils tentent d'y remédier, mais que les outils mis à leur disposition (intellectuels et factuels) ne sont pas pertinents. Ceci conforte les orientations de la recherche menés par l'axe de l'UMR 6012 ESPACE.

Action politique dialectique

Présentation

Les travaux des pédagogues ont montré les limites du cours magistral dans la transmission de savoirs. Il est usité pour transmettre le maximum d'information dans un temps court, mais il ne prend pas en compte la diversité des récepteurs que sont les élèves. Il ne s'adapte pas à

l'hétérogénéité de l'auditoire (motivation, conceptions, etc.).

Le cours dit « dialogué », forme dérivée du cours magistral, qualifié de dialectique, se substitue au précédent. L'enseignant fixe toujours les objectifs de savoir, savoir faire et savoir être, il décide de la progression annuelle, séquentielle et enseigne. L'élève est invité à participer à des activités décidées par l'enseignant. Celui-ci mène encore la classe, formule les choix pédagogiques, conceptuels ou notionnels, tout en assurant un enseignement plus individualisé, prenant en compte la diversité des impétrants. Par le choix des exercices et de leur diversité, par les différentes façons d'interroger les élèves, l'enseignant guide sa classe. L'enfant devient acteur de ses apprentissages, du fait des choix raisonnés et appropriés de l'enseignant.

Dans le cadre d'une politique qualifiée de dialectique, l'élu serait amené à mettre en œuvre ses idées, ses orientations. Mais l'élu pourrait décider de faire participer ses concitoyens, soit en les sollicitant à l'amont de la décision, soit en les faisant participer à l'élaboration du projet. L'expert pourrait intervenir pour expliquer, le savoir scientifique pourrait apparaître en concurrence avec le savoir « profane ». C'est à l'élu de choisir le consensus (ou pas) entre les deux. La communication s'instaure par la confrontation entre le transfert d'information du « haut vers le bas » et l'éventuelle prise en compte du « bas vers le haut ». C'est donc toujours l'élu, plus que le récepteur (le citoyen), qui organise le devenir de l'entité territoriale et du groupe qui y vit mais, il peut fixer le curseur entre les deux versants : savoir savant - savoir profane .

Concernant l'évaluation, l'analogie avec l'enseignement est aisée : le professeur vérifie le bon apprentissage par une évaluation qu'il a décidée lui-même au regard des objectifs prévus en début de séquence. La transparence peut être précisée : tels points de la séquence (savoirs -savoir faire) vont être évalués. En cas d'échec, une possibilité de remédiation peut être envisagée.

Concernant l'élu, celui-ci est toujours confronté, s'il le souhaite, à sa re-élection selon un pas de temps décidé par la loi. La mandature peut être renouvelée : la confiance réitérée. Sinon, un nouveau candidat est élu. L'élu est soumis au contrôle constant de ses actions et de ses compétences.

Pour ce faire, il doit prouver son efficacité. Certains élus s'inscrivent dans cette approche dialectique en initiant les projets mais, en associant les populations. L'évaluation est plus complexe car ce sont les choix qu'il faut évaluer tout autant que les résultats. Il ne peut y avoir de décision standard mais bien en fonction des habitants. C'est - à - dire qu'il faut prendre en compte les besoins des habitants, les analyser et y répondre, tout en respectant la complexité du monde environnant. Il faut pouvoir mettre en œuvre une évaluation et donc des critères et des indicateurs appropriés, qui révéleraient les attentes et les besoins de tous les habitants, et d'autres qui permettraient de repérer la satisfaction des citoyens et des usagers. Ceci afin d'apporter d'éventuelles remédiations au projet initial si nécessaire.

#### L'exemple de Goujounac (46 – Lot – France)

En 1988, le maire de la commune envisage une démarche de requalification de l'espace public et réalise l'enrobage des rues du centre du village en valorisant le calepinage traditionnel des rues des villages du Lot. Il souhaite profiter de cette opération d'entretien pour repenser le fleurissement de la petite ville : harmoniser les pratiques, supprimer les bacs à fleur individuels qui empiètent sur la voie publique et impliquer les habitants dans l'entretien de l'espace public.

Près de 130 « Trous », de 20 cm de côté, sont laissés libres à égale distance les uns des autres et placés en quinconce dans les rues du village ; le traitement de la rue est parfaitement équitable. Le projet semble ambitieux et souvent présenté comme innovant pour l'époque.

Plus de 20 ans plus tard, un état des lieux est possible. Si l'état des rues est bon et le calepinage esthétique et efficace, le fleurissement individuel et spontané paraît être un échec. Près de 65 % des « trous » sont à l'abandon, soit comblés de pierre ou d'herbes « folles ». Sur les 35 % encore occupés, sont repérées des plantes persistantes qui ne demandent que peu de soin : rosiers, buis et iris. Enfin, les bacs à fleurs personnels réapparaissent dans les rues.

Comment évaluer, 20 ans après, cette volonté et décision politique ? Peut-on parler d'échec politique, d'échec du projet ? En dernier lieu, les acteurs ont changé, quelles sont les responsabilités de chacun dans la poursuite du projet ou non ?

Quels étaient les objectifs du maire ? C'est le plus difficile à repérer.

S'agissait-il de requalifier l'espace centre ville en menant une réhabilitation et une rénovation de ce centre ville par l'enrobé et l'entretien des bâtiments publics ?

Pour ce critère, il est aisé de constater que 20 ans après, l'état du centre de Goujounac est remarquable, que l'enrobé et le calepinage sont toujours en bon état, qu'il est toujours aisé de circuler à pied ou en voiture, dans l'ensemble du centre (l'argent du contribuable n'a pas été gaspillé inutilement).

S'agissait-il de requalifier pour lutter contre l'exode rural et assurer une vie sociale à Goujounac ? Dans ce cas, les indicateurs objectifs (évolution de la population, classes d'âge, maintien des services publics dont l'école, état des finances locales, etc.) pourraient apporter des réponses.

S'agissait-il d'associer la population à l'entretien de ce centre ville en les faisant participer au fleurissement ?

C'est apparemment un échec puisque les trous sont majoritairement vides et les bacs à fleur réapparaissent. Mais, a contrario, la commune n'a qu'un seul employé communal, dont les fonctions attribuées spécifiquement au fleurissement sont très limitées : quelques parterres dont celui de la mairie. Au regard d'indicateurs financiers, que l'on pourrait qualifier d'objectifs, il serait possible de déterminer le gain financier d'une telle décision. Enfin, le plus complexe pour l'évaluation de cet objectif, est la satisfaction des populations. Les indicateurs devraient mettre en regard et croiser les différents acteurs (dans le temps et dans leurs diversités), le plaisir esthétique, le gain financier (déjà évoqué) et enfin, l'importance dévolue au fleurissement du centre ville.

S'agissait-il d'innover et de faire de la politique autrement ?

Le fleurissement est souvent dévolu à la commune qui décide de fleurir tel ou tel endroit, avec tel ou tel type de fleurs ou de plantes. Il s'agit de créer une ambiance et d'esthétiser quelques lieux de la ville. Il y a bien (comme pour la propreté) valorisation de certains espaces en regard d'autres, délaissés. Cette action de fleurissement est donc créatrice d'espace. Par ailleurs, il est à noter qu'un comité national est chargé d'évaluer cette pratique. Selon un cahier des charges, des juges dispensent des récompenses (nombre de « fleurs » de une à quatre).

On retrouve des similitudes, voulues, avec la grille IOP de Versailles qui pourrait tendre,

ultérieurement, vers une certification des villes selon l'état de propreté. Dans les deux cas, la population n'est pas consultée. Il s'agit de personnes extérieures qui mènent (ou mèneraient) l'évaluation. Le maire de Goujounac, lui, inverse cette pratique et laisse toute latitude à la population de fleurir, à son gré, les rues du centre. Le traitement paraît équitable puisque les trous sont régulièrement disposés dans toutes les rues. Comment évaluer cette décision politique ?

Car, sous tendue à cette association de la population au fleurissement, est la prise en compte par tous, d'un espace urbain, comme bien commun, qu'il convient d'entretenir, pour le bien de tous et en évitant son appropriation, sous la forme des bacs à fleur. Donc, l'évaluation de la décision doit tenir compte d'autres échelles : celles de penser la ville, à la fois dans la civilisation occidentale, plus particulièrement en France et même dans le Lot, plus spécifiquement et même pourquoi pas à Goujounac : quels sont les modèles de la ville véhiculés à Goujounac ?

En étudiant les villes du Lot, et notamment Sarlat, il semble que l'élément naturel (les fleurs, les arbres, voire la terre) ne trouve pas sa place dans les centres de la ville héritée du Moyen Age. Il n'y a ni jardin, ni plante, ni arbre : le sol est partout pavé. Les fleurs et autres arbustes sont dévolus aux espaces privés ou aux bacs temporaires. Rien n'est directement planté dans le sol. La ville est l'anti-campagne ! Les espaces verts (squares, jardins publics) apparaissent dans la ville du XIX<sup>e</sup>, c'est-à-dire hors les murs de la ville médiévale.

Le maire de Goujounac respecte en partie ce modèle, en couvrant avec l'enrobé et en créant le calepinage. Mais, en laissant les trous, il dévie du modèle. Il introduit l'élément « terre » dans le centre ville. Ce qu'il conviendrait d'évaluer est donc comment et quels sont les habitants qui ont modifié leurs propres représentations du modèle ? Quels ont été les vecteurs de l'information, dans le temps et dans l'espace pour les former à ce nouveau modèle ? Ont-ils été efficaces ? Pour qui ? Pourquoi ?

Ce qui pourrait paraître anodin, le fleurissement de quelques rues dans une petite ville du Sud Ouest de la France, nous interroge sur le rôle de modèles, schèmes de pensée dominants, qui interfèrent sur les rapports entre décisions des élus et prise en compte par les citoyens-habitants. En persévérant dans l'analogie avec le monde de l'enseignement, la nécessaire prise en compte d'obstacles psychologiques, ou autres, qui font que des enfants sont empêchés d'apprendre, indépendamment de la qualité de l'enseignant ou du message délivré.

Approche « géogouvernante »

Présentation

Les pédagogues ont orienté leurs recherches vers plus de mise en activités des élèves mais aussi, vers l'explicitation des processus par lesquels l'échec ou la réussite se construisent à travers nombre d'interactions. Selon Goffman (Goffman, 1986), l'explicitation d'une action sociale n'est réalisable que par la médiation de « schèmes interprétatifs » qui « permettent de localiser, de percevoir, d'identifier et de classer un nombre apparemment infini d'occurrence entrant dans leur champ d'application ». Ces nouvelles approches permettent à l'élève d'être acteur de la construction de ses savoirs. Certes, le cadre institutionnel (les Instructions Officielles, autrement



dit les programmes) est obligatoire mais la recherche de l'autonomie devient un des objectifs majeurs. Les spécificités des enfants sont prises en compte, notamment au travers d'évaluations diagnostiques, qui permettent de repérer les réels progrès des enfants.

Concernant la décision politique, l'innovation sous - tendue par le concept de géogouvernance serait d'inscrire processus de prise en compte des connaissances mais aussi efforts pour faire comprendre. Il convient, par analogie avec la recherche en sciences de l'éducation, de repérer les cadres spatiaux et sociaux primaires, les systèmes de pensée de chacun des acteurs, qui permettent de comprendre ce qui se passe et de s'engager dans l'interaction entre les acteurs. Il convient, selon Goffman (Goffman, 1991), de repérer l' « ensemble de conventions par lequel une activité donnée, déjà pourvue de sens par l'application d'un cadre primaire, se transforme en une autre activité qui prend la première pour modèle mais que les participants considèrent comme sensiblement différente ». Les acteurs poursuivent des objectifs différents, voire contradictoires. A l'image du contrat didactique, le nouveau contrat politique que définirait la géogouvernance devrait témoigner à la fois des apports de l'approche systémique à l'amont du processus de décision et celui du courant interactionniste, en ré-introduisant les acteurs par les rapports spécifiques qu'ils entretiennent au sein du système politique.

Ainsi, la géogouvernance permettrait, par un éclairage nouveau, d'explicitier les processus de décision politique et en retour, d'interroger de façon nouvelle la complexité de la relation politique. En effet, celle-ci ne peut s'initier que si tous les acteurs consentent à s'engager dans la démarche de décision politique en acceptent d'en partager les conséquences. Le partage de la responsabilité demeure actuellement plus complexe dans le cadre de la démocratie représentative qui attribue l'entière responsabilité à l'élu.

De cette fertilisation croisée procéderait la dynamique du processus co-décisionnel et de fait, l'évaluation de l'ensemble de la démarche : depuis l'initiative du projet jusque sa réalisation, voire son suivi et d'éventuelles remédiations. Ainsi, l'élaboration des critères et les indicateurs devient tout aussi fondamentale que le projet. Ceux-ci participent à définir les objectifs et à mettre de l'ordre dans les attentes des citoyens, à déterminer les efforts menés pour comprendre et faire comprendre, à estimer pour décrire l'action par rapport aux objectifs initiaux visés

## La propreté à Fès (Maroc)

Evoquée précédemment, l'état de propreté de la ville est transversal à toutes les villes. Les édiles de la ville de Fès sont confrontés aux mêmes difficultés, celles d'assurer un état de propreté en tout point de la ville. Ainsi, ils communiquent d'une manière identique auprès de tous les habitants afin que ceux-ci ménagent l'état de propreté de la ville.

Or, à partir des expérimentations et des diverses analyses menées précédemment (Jacob, 2006), nous avons repéré que les pratiques pouvaient diverger en fonction des objectifs de chacun, des perceptions individuelles, des lieux fréquentés, de la durée de résidence dans la ville. Dans la ville de Fès, cohabitent trois modèles de pratiques, référents soumis à des influences différentes :

- débarrasser : en zone rurale, c'est une pratique ancestrale que de jeter hors de la maison : les déchets sont peu abondants et dégradables, les conséquences sont limitées quantitativement et temporellement. Cette pratique perdure lors de l'installation à la ville et notamment dans les quartiers non réglementaires. Elle est socialement perçue très négativement par les autres habitants la ville

- évacuer : en médina, la pratique ancestrale est d'évacuer les déchets hors de l'enceinte. C'est une tâche qui participe de l'éducation à la ville et qui est de la responsabilité des femmes. Chaque nouvelle arrivante est instruite aux pratiques usuelles : déposer devant le domicile afin de

favoriser l'évacuation. Mais, de plus en plus, les nouveaux arrivants s'installent dans les quartiers non réglementaires et ne reçoivent plus l'« acculturation » à la ville.

- éliminer : dans les quartiers les plus récents aux populations plus aisées sont installés des conteneurs (bacs à ordures standardisés résultats de la normalisation globale des sociétés multinationales qui associent avantage du coût, de la praticité mais pas nécessairement adaptés aux modes alimentaires des pays du Maghreb). Il s'agit d'une technique associée à la modernité qui donne satisfaction aux populations les plus aisées mais qui ne satisfait pas les autres classes sociales. Elle est critiquée et mal respectée : les conteneurs débordent, restent couvercle ouvert, sont renversés et n'améliorent pas l'état de propreté.

A Fès, comme ailleurs, la propreté est un concept producteur d'espace qui valorise certains quartiers ou renforce des phénomènes de perception très négatifs pour d'autres. Les habitants sont à des cheminements spatio-temporels différents en fonction des quartiers qu'ils habitent vice-versa.

Néanmoins, l'objectif de tous ces acteurs est identifié : le maintien de la propreté de la ville dans un souci d'égalité spatiale et dans le respect des diverses spécificités des lieux. Il serait nécessaire de prendre en compte ses différences, d'informer et de former les nouveaux arrivants, d'écouter les remarques des utilisateurs de conteneurs : de remettre à plat la politique d'entretien de la ville de Fès, comme celle de Versailles ou des autres communes françaises.

Ce nouveau processus que définit la géogouvernance devrait s'attacher à la recherche de critères et d'indicateurs montrant les actions mises en œuvre dans les situations quotidiennes, leurs évolutions, repérant la production de sens et de phénomènes d'appropriation, de territorialisation. Les outils de l'analyse spatiale couplés à des approches délibérément plus qualitatives afin de prendre en compte les préoccupations ontologiques permettrait de faire fonctionner autrement la société quotidienne. L'idée est bien ne pas évaluer uniquement l'action mais bien la capacité de la faire, de ne pas se contenter d'observer mais bien d'analyser et de projeter pour planifier et remédier.

Le processus est complexe et nécessiterait d'adapter les indicateurs aux différents moments du projet :

- par le recours à une évaluation diagnostique permettant de faire émerger les représentations, de circonscrire les attentes des populations : en privilégiant traditionnelles, culturelles, affectives, en s'assurant du rôle joué par les échelles, locale ou globale.
- par l'utilisation d'une évaluation formatrice : qui permettrait de modifier le projet en cours de réalisation, d'affiner et de repérer les attentes et les refus, afin de limiter les obstacles
- par le nécessaire besoin d'une évaluation sommative systématique : à l'issue du projet ou après quelques années afin de vérifier que la prise en compte et la compréhension de la complexité d'un tel processus de translation est réelle, et la distinction des différents acteurs a permis d'atteindre un compromis

Résumer l'évaluation d'un choix ou d'une action politique à l'élaboration d'une grille composée

de quelques indicateurs objectifs (qu'importe le nombre), car rassurants pour des décideurs pressés par la durée de leur mandat, paraît obsolète au regard de l'évolution de notre société. Simplifier le discours en le caricaturant car justifié par quelques données, obtenues à l'aide d'outils jugés robustes, ne devrait plus se concevoir. Dorénavant, la réflexion autour des critères d'évaluation devrait se complexifier.

Pour une fois, le monde de l'enseignement pourrait nous montrer la voie. Les travaux menés en pédagogie ou en didactique pourraient servir de base de réflexion. Tout processus ou/et analyse de décision politique devrait s'accompagner d'une évocation précise de critères et d'indicateurs permettant d'évaluer tous les acteurs et ce, tout au long du processus de décision. Il faut permettre au chercheur de savoir comment passer du sens donné par l'acteur à son action propre, voire vers la construction de types d'idéaux d'action où interfèrent les actions

Ce texte, dont l'ambition est de formaliser un état de la réflexion à un moment donné, s'inscrit aussi dans la volonté de participer à la manumission des hommes par la connaissance. Le développement des Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication, l'accès à des informations abondantes remettent en cause les relations entre la recherche, le géographe et la société. Le rôle des changements technologiques évoqués a des effets auprès des populations, dans leurs structures, leurs connaissances et leurs pratiques de l'espace. Le géographe devrait participer de cette capacité d'influences émergentes, justifiée par sa pratique des lieux, notamment la connaissance des espaces du quotidien, et des territoires grâce à ses méthodologies et ses outils.

L'apport de notre discipline doit ouvrir des voies nouvelles de réflexion, illustrées par Giddens (Giddens, 1984) et qu'il qualifie de double herméneutique, c'est-à-dire analyser à la fois les microprocessus de la vie quotidienne et les structures plus globales en spécifiant les différences fondamentales entre les interactions en situation de co-présence et celle que médiatise la distanciation dans l'espace et dans le temps. C'est cette compréhension de sens qui correspondrait aux grilles d'évaluation et donc aux opérations de mesure dans les sciences dites dures. Le géographe, expert, doit privilégier la participation réelle ou virtuelle des acteurs mais aussi faciliter la reprise de ses analyses par l'ensemble des acteurs. C'est ce que Giddens appelle la « pénétration discursive », une réflexivité essentielle au sein de nos sociétés contemporaines. Celles-ci qui, de plus en plus, remettent en cause le positionnement traditionnel de l'élite et/ou de l'expert et qui réclament de la régulation plus que de la planification, de l'information plus que de l'instruction et accepte de plus en plus l'incertitude, face à une science trop sûre de ses positions (l'exemple du zonage résultant de la tempête Xynthia en est une bonne illustration). C'est de bon augure pour le géographe qui possède les outils et les méthodes pour croiser les approches qualitatives et quantitatives, positives et oniriques.

#### Bibliographie :

GIDDENS A., 1984. *The Constitution of Society. An Outline of the Theory of Structuration*, Cambridge, Polity. Tr. fr. (1987) *La constitution de la société*, Paris, Presses Universitaires de France, 474 p.

GOFFMAN E., 1991. *Les cadres de l'expérience*, Paris, édition de Minuit, coll. Le sens commun, 576 p.

JACOB F., 2006. *La ville méditerranéenne : approche spatiale d'une aire géographique multiculturelle de proximité à travers un concept producteur d'espace : la propriété*, Thèse de doctorat soutenue à l'université de Provence. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00371494/en/>

Voyage dans le Lot, trois projets urbains à l'échelle villageoise, trois politiques municipales exemplaires IN Chicane le journal du CAUE de l'Hérault , n°67, février 2005  
[http://pedagogie.ac-montpellier.fr/disciplines/arts/arts\\_plastiques/architecture/CHICANE67.pdf](http://pedagogie.ac-montpellier.fr/disciplines/arts/arts_plastiques/architecture/CHICANE67.pdf)